

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2020

Le lundi six juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le trente juin deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick JARRY, Maire.

Etaients présents : M. JARRY, Maire

Mme BOUDJEMAI, M. ABDELOUAHED, Mme COURTAUX, M. TAYEB, Mme PENTURE, M. BELLIER, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. DIABY, Mme GENTHON, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, Mme ALI, M. ADAM, Mme REZZAG-BARA, M. SOLAS, Mme KASHEMA, M. SAGE, Maires Adjoints.

Mme CORTES, M. JATHIÈRES, Mme LACOT, M. HMANI, Mme METEYER, Mme COULTER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, Mme MOUNIER, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS, Mme SAÏDJ, M. AZZOUZ, Mme KACHOUR, Mme LAMORA, M. GAUTHIEROT, M. HINGANT, Mme CHAMPENOIS, M. DESMOULINS, Mme MAUFRAIS, Mme POUILLARD-BOUSSISSI, M. RIBAUT, M. DROUCHE, M. GUILLEMAUD, M. BOUGHEZALA, Mme FEUGAS, M. OUBUIH, conseillers municipaux.

Excusés : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Mme FAKED à Mme GENTHON
Mme BEDIN à Mme POUILLARD-BOUSSISSI

Absent : Mme DECIS-LARTIGAU

LE CONSEIL

DESIGNE Mme CORTES comme secrétaire de séance

EST INFORME de la démission de Madame Marie TRAN et de son remplacement par Madame Marie-Hélène DECIS-LARTIGAU

APPROUVE le compte-rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 juin 2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 6 juin au 26 juin 2020

EST INFORME de la décision, examinée lors du Bureau territorial du 30 juin 2020 de l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense, relative à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en place d'une Mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour accompagner les relogements entre les bailleurs des projets de renouvellement urbain

23. Demande de surclassement démographique de la ville de Nanterre

SOLLICITE du Préfet des Hauts-de-Seine le surclassement démographique sur la base d'une population de 126 972 habitants

AUTORISE le Maire à signer tous actes à intervenir

A l'unanimité,

24. Office public de l'habitat de Nanterre - Conseil d'administration - Désignation d'un élu des Hauts-de-Seine suite au second tour des élections municipales

DESIGNE, pour siéger parmi les 7 représentants non membres du Conseil de territoire choisis en fonction de leur compétence ou de leur qualité d'élu d'un établissement public de coopération intercommunale autre que celui de rattachement : Julien Beaussier, adjoint au maire délégué au logement de la ville de Colombes

*A l'unanimité des votes exprimés,
les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » s'abstenant*

25. Constitution de la Commission communale des impôts directs et désignation des contribuables pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense

ETABLIT la liste des contribuables, inscrits au rôle des impositions directes locales de la Commune, proposés pour la constitution de la Commission communale des impôts : Commissaires titulaires : Jean-Pierre CAMPOS, Elsa AMAND, Mohamed BOUDAOU, Alain DEJONGHE, Jean-Luc GIARDINA, Catherine JON, Daniel LESAGE, Marie-Anne PETIT-ANDRIANALIRANTO, Jean-Paul CIRET, Benjamin MICAT, Jean Pascal RABELLE, Eric DIELAINE, Dominique DEBRAS, Karen ROUSSEAU, Éric MALDINEY, Maika NGATSING ; Commissaires suppléants : Salvatrice ARLANDIS, Gérard AYRAL, Jérôme BRAUN, Pierre LIGER, Carolina MARMALICHI, Laurene THIBAUT, Olivier RASSEMUSSE, Laurent BALA, Hélène MOUMBOUNOU, Abdallah MCHIRIHAT, Afida BOUAKA, Mounir KLAÏ, Patrick DE GALLARD, Laurence LILLIE, May MACHURET, Jean-Yves SIOUBALAK
PROPOSE la liste des contribuables inscrits au rôle des impositions directes locales de la Commune pour siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs : Commissaires titulaires : Jean-Luc GIARDINA et Dominique DEBRAS ; Commissaires suppléants : Daniel LESAGE et Laurence LILLIE

*A l'unanimité des votes exprimés,
les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » s'abstenant*

**26. Désignation des représentants :
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la métropole du Grand Paris (MGP)
Commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD)**

DESIGNE pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris, Samir ABDELOUAHED comme titulaire et Rachid TAYEB comme suppléant

DESIGNE les deux représentants de Nanterre pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'établissement public territorial « Paris Ouest La Défense » : Samir ABDELOUAHED et Rachid TAYEB

*A l'unanimité des votes exprimés,
les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » s'abstenant*

27. Approbation du Compte de gestion 2019 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public

ENTEND, DEBAT et ARRETE le compte de gestion 2019 présenté par le Comptable public

*A l'unanimité des votes exprimés,
le groupe « Nanterre Ensemble » et M. Oubuih s'abstenant,
Mme Feaugas ne prenant pas part au vote*

28. Approbation du Compte administratif 2019 du budget principal de la Ville

Monsieur Patrick Jarry, Maire, assiste à la discussion et quitte la salle du Bar foyer de la salle des Congrès au moment du vote, Madame Zahra Boudjemaï, Première adjointe, présidant la séance en son absence

ARRETE le compte administratif 2019 du budget principal pour un résultat excédentaire de 2 692 273.20 €, compte tenu des restes à réaliser, des charges et des produits rattachés et des reports

*A l'unanimité des votes exprimés,
le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant,
M. Jarry et le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote*

Monsieur Patrick Jarry, Maire, rejoint la salle du Conseil municipal et préside la séance

29. Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal de la Ville

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 9 952 882.35 € à la section d'investissement et pour un montant de 2 692 273.20 € à l'excédent reporté

*A l'unanimité des votes exprimés,
le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant,
M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

30. Approbation du compte de Gestion 2019 du Budget Annexe de la Restauration du Personnel Communal présenté par le comptable public

ENTEND, DEBAT et ARRETE le compte de gestion 2019 présenté par le Comptable public

*A l'unanimité des votes exprimés,
le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote*

31. Approbation du Compte administratif 2019 du Budget Annexe de la Restauration du personnel communal

Monsieur Patrick Jarry, Maire, assiste à la discussion et quitte la salle du Bar foyer de la salle des Congrès au moment du vote, Madame Zahra Boudjemaï, Première adjointe, présidant la séance en son absence

ARRETE le compte administratif 2018 pour un résultat exécutoire de 1 846.19€ reports compris

*A l'unanimité des votes exprimés,
M. Jarry et le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote*

Monsieur Patrick Jarry, Maire, rejoint la salle du Conseil municipal et préside la séance

32. Affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget annexe de la Restauration du personnel communal

DECIDE d'affecter le résultat pour un montant de 5 016.14 € à la section d'investissement reporté et pour un montant de 972.65 € au fonctionnement reporté

*A l'unanimité des votes exprimés,
M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

33. Budget Primitif 2020 – Budget Principal de la Ville

ENTEND la présentation du projet du Budget de la commune ainsi que les explications de vote des différents groupes

APPROUVE, après avoir voté par chapitre, nature et opération le budget Primitif 2020 (budget principal) de la Commune avec intégration des reports et des résultats 2019 pour un montant de 349 390 288,95 €

Par 43 voix,

M. Boughezala, M. Drouche, Mme Maufrais, M. Ribault, le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre, M. Guillemaud et Mme Poullard-Boussissi, ne prenant pas part au vote

34. Budget Primitif 2020 – Budget Annexe de la Restauration du Personnel Communal

APPROUVE, après avoir voté par chapitre, nature et opération, le Budget primitif 2020 du Budget annexe de restauration du Personnel communal équilibré pour un montant total de 725 704,79€, avec intégration du résultat 2019

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nous sommes Nanterre » s'abstenant,

35. Ajustement et clôture d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement

APPROUVE la modification des autorisations de programme et la répartition des crédits pour les opérations suivantes :

- Aménagement de la Boule – Ste-Geneviève « BOULGEN » pour un montant de 27 043 941,73 € en dépenses 9 760 398,56 € en recettes
- Déplacement et transport « DETRS » pour un montant de 18 735 136,36 € en dépenses et de 260 359,99 € en recettes
- Equipements culturels « EQCUL » pour un montant de 43 734 905,86 € en dépenses et de 24 308 901,69 € en recettes
- Equipements sociaux « EQSOC » pour un montant de 13 591 398,03 € en dépenses et de 4 275 982,00 € en recettes
- Equipements sportifs « EQSPO » pour un montant de 18 482 610,25 € en dépenses et de 1 572 264,71 € en recettes
- Palais des Sport « ESPAL » pour un montant de 22 200 867,78 € en dépenses et de 2 379 456,62 € en recettes
- Groupes scolaires « GRSCO » pour un montant de 56 005 756,02 € en dépenses et de 2 202 402,23 € en recettes
- « GROUES » pour un montant de 39 341 800,60 € en dépenses et de 32 677 107,00 € en recettes
- Hôtel de Ville « HOVIL » pour un montant de 12 267 268,35 € en dépenses et 214 180,16 € en recettes
- Logements sociaux hors secteur ANRU « LOSOC » pour un montant de 36 211 638,50 € en dépenses
- Moyens du Service Public « MOYPU » pour un montant de 16 037 394,80 € en dépenses
- OPAH Renouvellement urbain du centre-ville « OPAHRU » pour un montant de 11 950 924,97 € en dépenses et 4 140 509,98 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du Chemin de l'Île « PRUCI » pour un montant de 21 144 168,85 € en dépenses et 1 738 164,57 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du PARC « PRUPA » pour un montant de 15 523 678,26 € en dépenses et 1 966 629,49 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du Petit Nanterre « PRUPN » pour un montant de 42 338 499,85 € en dépenses et 15 538 257,34 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social de l'Université « PRUUN » pour un montant de 58 694 788,05 € en dépenses et 19 953 555,31 € en recettes
- Voies et réseaux divers « VORES » pour un montant de 35 102 432,73 € en dépenses et 2 853 333,68 € en recettes
- Opérations Individualisées du plan climat territorial « OIPCT » pour un montant de 58 413 816,44 € en dépenses 202 537,89 € en recettes

- Aménagement / Développement « AMDEV » pour un montant de 50 720 805,00 € en dépenses et 3 694 444,88 € en recettes
- Opération d'accessibilité des équipements « OAEPH » pour un montant de 5 288 822,97 € en dépenses et 61 667,00 € en recettes
- Tranquillité publique et prévention "TRPUB" pour un montant de 8 284 342,16 € en dépenses et 957 570,08 € en recettes
- Aménagement des Chenevreaux « CHEVR » pour un montant de 8 711 449,40 € en dépenses
-

*A l'unanimité des votes exprimés,
les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » s'abstenant,*

36. Actualisation des durées d'amortissement

DIT que les subventions d'équipement intégrées à compter du 6 juillet 2020 feront l'objet d'un amortissement sur une durée de cinq ans pour les biens mobiliers, matériels et les études, trente ans pour les bâtiments et les installations et de quarante ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national
Les subventions d'équipement intégrées avant le 6 juillet 2020 continueront à être amorties jusqu'à leur terme

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant,

37. Règlement budgétaire et financier

ADOPTE le règlement budgétaire et financier modifié

A l'unanimité,

38. Provisions pour risques et charges et pour dépréciation des comptes de tiers

DECIDE, au titre de l'année 2020, de la constitution d'une provision pour créances irrécouvrables pour un montant de 50 000 € au Budget Primitif
DECIDE, au titre de l'année 2020, de la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 100 000 € au Budget Primitif

A l'unanimité,

39. Limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles neufs d'habitation

DECIDE, à partir de 2021, de limiter l'exonération de 2 ans
FIXE le taux de l'exonération à 40%

A l'unanimité,

40. Gestion de la dette communale – Rapport annuel

PREND ACTE du rapport annuel
ADOPTE les orientations de gestion active de la dette qui y sont présentées
PREND CONNAISSANCE de la situation au regard des règles de transparence des établissements bancaires auprès desquels un ou plusieurs emprunts ont été souscrits en 2019 par la Ville

Par 50 voix, le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre,

41. Régie globale des prestations aux familles : demande de remise gracieuse du régisseur suite à un vol survenu sur la mairie de quartier du Mont Valérien

ACCORDE une suite favorable à la demande de remise gracieuse
CONFIRME la prise en charge par la ville des 1 816.36€ qui permettront d'apurer le déficit de la régie globale
PROCÈDE à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 1 816.36€

*A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nous sommes Nanterre » s'abstenant,
le groupe « Nanterre ensemble » ne prenant pas part au vote*

42. Fixation des tarifs au quotient familial de la rentrée scolaire 2020 à la fin des vacances d'été 2021 et création de tarifs pour des prestations exceptionnelles pendant l'été 2020

RECONDUIT à l'identique, jusqu'au 31 août 2021, les dispositions tarifaires et les conditions d'inscription, de la délibération du 24 juin 2019
CREE le tarif des vacances familiales de l'été 2020
APPORTE des compléments aux disciplines du Conservatoire à Rayonnement Départemental
MODIFIE les conditions financières de prêt des instruments de musique

A l'unanimité,

43. Rapport annuel 2019 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SEMNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)

APPROUVE le rapport de la SEMNA
PREND CONNAISSANCE des comptes-rendus annuels d'activités des secteurs de la Boule, du Chemin de l'Île, des Provinces Françaises et du Petit Nanterre

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Feaugas s'abstenant,
Mme Mounier et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

44. Rapport annuel 2019 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SPLNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)

APPROUVE le rapport de la SPLNA
PREND CONNAISSANCE des comptes-rendus annuels d'activités des secteurs des Guillaeries, du Parc Sud et des Papeteries

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Feaugas s'abstenant,
Mme Mounier et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

45. Approbation des modifications à apporter aux statuts de la SEMNA

APPROUVE le projet de modification des statuts de la structure en vue, d'une part, d'élargir l'objet social à des actions de portage immobilier, et d'autre part, de faire évoluer la gouvernance de la société, notamment l'indemnisation de ses administrateurs

DIT que le montant de l'indemnisation sera fixé par l'assemblée générale, sans excéder un maximum de 50 € par réunion et par jour, à l'exception du maire de la ville qui ne souhaite pas la percevoir

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Feaugas s'abstenant,
Mme Mounier et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

46. Revalorisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2021 et exonération des dispositifs publicitaires apposés sur du mobilier urbain

DECIDE de fixer le tarif de base à 24,25 € le m² à partir du 1er janvier 2021
DECIDE de maintenir l'exonération pour les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain, votée au titre de l'année 2019, soumis à la redevance d'occupation du domaine public, pour toute la durée des concessions et marchés publics concernés

A l'unanimité,

47. Fixation du tarif de la taxe locale de séjour au 1er janvier 2021

DECIDE d'augmenter les tarifs au réel de 1,5%

A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote

48. Projet de Rénovation Intérêt National (PRIN) du quartier Parc Sud (Deuxième phase) et Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du quartier Chemin de l'Île : autorisation de signer la déclaration d'engagement et la convention à intervenir

APPROUVE la déclaration d'engagement conjointe entre l'Etat, l'ANRU et l'EPT Paris Ouest La Défense et la Ville

DEMANDE que cette déclaration conjointe soit rapidement suivie de la signature de la convention

AUTORISE le Maire à signer la déclaration d'engagement et la convention à intervenir

*A l'unanimité des votes exprimés,
les groupes « Nanterre ensemble » et « Nous sommes Nanterre » s'abstenant,*

49. Site de l'ancienne école d'architecture – projet Open Source

1. Approbation du principe du déclassement par anticipation d'emprises publiques objets de futurs échanges fonciers et décision de lancement de l'enquête publique

APPROUVE le principe de désaffectation future des emprises publiques à céder à la société EIFFAGE

DECIDE que la désaffectation effective devra intervenir préalablement à l'acte d'échange définitif et au plus tard sous 3 ans

APPROUVE le principe de déclassement par anticipation de ces emprises

DECIDE d'engager les enquêtes publiques préalables en vue du déclassement desdites emprises

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la procédure de déclassement

A l'unanimité,

2. Approbation du principe d'échange de fonciers

APPROUVE le principe de l'échange foncier sans soulte, entre la Ville et la société EIFFAGE, d'emprises situées autour de l'ancienne école d'architecture

A l'unanimité,

3. Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial pour la mise en œuvre des espaces publics accompagnant la réhabilitation de l'ancienne école d'architecture entre Eiffage, POLD et la ville de Nanterre

APPROUVE le programme des équipements publics

APPROUVE la convention relative aux conditions du réaménagement des espaces publics qui desserviront la future école de l'Association Léonard de Vinci

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que ses avenants ultérieurs et à signer tous les actes et pièces nécessaires à son exécution

DELEGUE au Maire la conclusion des conventions financières des maîtres d'ouvrage concernés par l'opération

A l'unanimité,

4. Approbation de la convention d'engagement partenariale pour le développement local, la formation et l'emploi entre la ville de Nanterre et l'association Léonard de Vinci pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école d'architecture

APPROUVE la convention d'engagement partenariale

AUTORISE le Maire à signer la convention d'engagement partenariale ainsi que tout acte afférent

A l'unanimité,

50. ZAC des Provinces Françaises - Cession d'un terrain situé allée d'Alsace

1. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ilot B1

CONSTATE la désaffectation de l'ensemble des parcelles et volumes

PRONONCE le déclassement du domaine public communal de l'ensemble de l'assiette foncière et par conséquent son intégration dans le domaine privé communal

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Mounier ne prenant pas part au vote

2. Cession du terrain d'assiette de l'ilot B1 situé allée d'Alsace à la SEMNA

AUTORISE la cession de la parcelle AF n°719 et des volumes n° 2, 84, 86 et 90 à détacher des parcelles AF n° 718, 451 et 465, soit une surface globale à céder de 3 400m², pour un montant de 1€, auquel s'ajouteront 720 000€ de remboursement du droit de retour

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes notariés nécessaires à la cession ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant

AUTORISE le Trésorier municipal à percevoir le montant de ces recettes

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Mounier ne prenant pas part au vote

51. Cession de volumes compris dans le bâtiment situé 10-12, rue des Trois Fontanot

1. Désaffectation et déclassement de volumes

PREND ACTE de la désaffectation des volumes n°20 036, 20 037, 20 038, 20 039 et 20 040

PRONONCE le déclassement du domaine public communal de ces volumes et par conséquent leur intégration dans le domaine privé communal

A l'unanimité,

2. Cession de volumes à FINAPAR

DECIDE la cession des volumes n°20 036, 20 037, 20 038, 20 039 et 20 040, cadastré section AN n°199, pour un montant de 226 000€

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

AUTORISE le Trésorier municipal à percevoir le montant de cette cession

A l'unanimité,

52. Cession d'un volume de l'ensemble immobilier situé 32, rue des Trois Fontanot
1. Déclassement du domaine public du volume n °2023

CONSTATE la désaffectation du volume
PRONONCE le déclassement du domaine public communal de ce volume et par conséquent son intégration dans le domaine privé communal

A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,

2. Cession du volume n° 2023 au profit de la SAS Fontanot 3

DECIDE la cession du volume n°2023, cadastré section AN n°199, pour un montant de 1500 €
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire
AUTORISE le Trésorier municipal à percevoir le montant de cette cession

A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,

53. Cession d'un bien communal situé 14 rue des Anciennes Mairies
1. Retrait de la délibération du 2 avril 2019 approuvant la cession du bien au profit de la société CT HOME

RETIRE la délibération n°DEL2019-30-2 décidant la cession au profit de la société CT HOME, représentée par Madame Corinne BENSEMHOUN et Monsieur Thierry MOULIN

Par 43 voix,

le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre, le groupe « Nanterre ensemble » s'abstenant,

2. Cession du bien au profit des conjoints Nkamgnia, Zonou et Ficheux

DECIDE la cession du bien, cadastré CP 129, au profit des conjoints Nkamgnia, Zonou et Ficheux pour un montant de 515 200€
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire
AUTORISE le Trésorier municipal à percevoir le montant de cette cession

Par 43 voix,

le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre, le groupe « Nanterre ensemble » s'abstenant,

54. Cession d'un bien communal sis 44 Rue des Alouettes
1. Retrait de la délibération n°2019-193 du 10 décembre 2019

RETIRE la délibération approuvant la cession du terrain cadastré BO n°277 et 278 à la société LIVINX

A l'unanimité des votes exprimés,

le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,

2. Retrait des délibérations du 19 février 2008 et du 25 juin 2013 relatives aux ventes intervenues entre la Ville et la Semna, et d'approuver la signature d'un acte résolutoire de celles-ci avec la SEMNA

RETIRE la délibération approuvant la cession du bien cadastré BO n°277 et 278
RETIRE la délibération approuvant l'acquisition du bien cadastré BO n°277 et 278
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte résolutoire de ces deux ventes ainsi que toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant

AUTORISE le Trésorier municipal à verser le montant des frais liés à la procédure de résolution de ces deux ventes

*A l'unanimité des votes exprimés,
le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

3. Approbation du déclassement du terrain du domaine public communal

CONSTATE la désaffectation du terrain nu de 1 125m², cadastré BO n°227 et 278, non accessible au public
PRONONCE le déclassement du domaine public communal du terrain susvisé et par conséquent son intégration dans le domaine privé communal

*A l'unanimité des votes exprimés,
le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

4. Approbation de la cession du terrain à la société Livinx

DECIDE la cession au profit de la société LIVINX du terrain nu, cadastré B0 n°277 et 278, pour un montant de 990 000,00€ en vue de réaliser une opération de construction de 14 logements collectifs et 4 maisons individuelles

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

AUTORISE le Trésorier municipal à percevoir le montant de cette cession

*A l'unanimité des votes exprimés,
le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

55. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2019

PREND ACTE du tableau présentant le bilan des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif

*A l'unanimité des votes exprimés,
Mme Feaugas s'abstenant, le groupe « Nanterre Ensemble » et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

56. Accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social - Approbation de la convention entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la ville de Nanterre

APPROUVE la convention et ses annexes

AUTORISE le Maire de Nanterre à signer cette convention

AUTORISE le Maire à signer tout avenant, ainsi que les conventions avec de futurs éventuels prestataires de la Ville

A l'unanimité,

57. Convention de mise à disposition de données cartographiques numériques relatives à certaines servitudes d'utilité publique

APPROUVE la convention entre l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France et la Ville

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents

A l'unanimité,

58. 3 rue de l'Eglise
Réalisation de 7 logements locatifs sociaux par Emmaüs Habitat
Garantie communale de l'emprunt PLUS et PLAI

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 545 067 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations
S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt
APPROUVE la passation d'une convention entre la Ville et Emmaüs Habitat en vue de la réservation du logement
AUTORISE le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention

A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote

59. Opération Komarov – Phase 2 (Chemin de l'Ile)
Réalisation de 23 logements locatifs sociaux par l'OPH de Nanterre
Garantie communale d'emprunt

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 268 133 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations
S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt
APPROUVE la passation d'une convention entre la Ville et l'OPH de Nanterre en vue de la réservation des logements
AUTORISE le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention

A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote

60. République – Opération Gallieni
Réalisation de 34 logements locatifs sociaux par l'OPH de Nanterre
Garantie communale d'emprunt

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 395 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations
S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt
APPROUVE la passation d'une convention entre la Ville et l'OPH de Nanterre en vue de la réservation des logements
AUTORISE le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention

A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote

61. 52 rue Jean-Jacques Rousseau (Boule-Champs Pierreux)
Réalisation de 29 logements locatifs sociaux par l'OPH de Nanterre
Garantie communale d'emprunt

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 899 386 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations
S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt
APPROUVE la passation d'une convention entre la Ville et l'OPH de Nanterre en vue de la réservation des logements
AUTORISE le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention

A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote

62. Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine

APPROUVE la convention pour la mise en place d'actions en faveur de l'artisanat en 2020, pour un montant de 8.000 €

AUTORISE le Maire de Nanterre à signer cette convention

AUTORISE le Trésorier à payer le montant de la dépense

A l'unanimité,

63. Convention d'objectifs et modalités de financement entre la Ville et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Nanterre pour l'année 2020

APPROUVE la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et fixant la subvention de fonctionnement annuelle de la Ville attribuée à la MEF à 646 000 € et la subvention au titre de la participation de la Ville à l'Espace Insertion à 170 000 €

AUTORISE Zahra BOUDJEMAI, première Adjointe au Maire, à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier Municipal à payer le montant des dépenses sur l'exercice concerné

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nanterre Ensemble » s'abstenant, M. Jarry, M. Denois, Mme Mounier, Mme Penture et le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote,

64. Office de Tourisme- Syndicat d'initiative de Nanterre

1. Subvention annuelle de fonctionnement

APPROUVE la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le montant de la subvention s'élève à 104 000€

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier Municipal à payer le montant de la dépense sur l'exercice concerné

A l'unanimité,

2. Convention pour l'organisation et l'animation de la Ferme Géante, au titre de l'année 2020

APPROUVE la convention de partenariat pour l'organisation et l'animation de la Ferme Géante pour un montant de 34 000 €

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier Municipal à payer le montant de la dépense qui sera imputé au budget de l'exercice en cours

A l'unanimité,

65. Convention entre la ville de Nanterre et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre, relative à l'organisation et l'animation de la Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville (JNCP), au titre de l'année 2020

APPROUVE la convention définissant les modalités d'organisation et de versement d'une subvention de 6 000 €

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier municipal à payer le montant de cette dépense

A l'unanimité,

66. Instauration d'une prime exceptionnelle pour les personnels ayant été mobilisés dans le cadre du plan de continuité des services municipaux

INSTAURE et octroie une prime exceptionnelle au personnel de la commune de Nanterre. Cette prime est accordée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et agents contractuels sur un poste permanent de la ville et aux

personnels non permanents qui, mobilisés entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020, ont contribué en présentiel au maintien des activités essentielles sur le territoire communal
FIXE le montant journalier forfaitaire comme suit : 15 euros par jour de travail en présentiel et 7,5 euros par demi-journée de travail en présentiel

A l'unanimité,

67. Modification du tableau des postes

DECIDE diverses créations et suppressions de postes au sein du personnel communal et la modification de l'état des effectifs

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nanterre ensemble » s'abstenant,

68. Autorisation de signer une convention de rupture conventionnelle

AUTORISE le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle

APPROUVE le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle à hauteur de 10 127 €

*A l'unanimité des votes exprimés,
les groupes « Nanterre ensemble » et « Nous sommes Nanterre » s'abstenant,*

69. Emploi ouvrant droit à un logement de fonction pour occupation à titre précaire avec astreintes – Actualisation

MODIFIE la liste des emplois ouvrant droits à une convention d'occupation à titre précaire moyennant astreintes donnant lieu au versement d'une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux occupés

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nanterre ensemble » s'abstenant,

70. Exercice du droit à la formation des élus membres du conseil municipal

APPROUVE le droit à la formation des élus. Le montant des dépenses totales sera fixé à 17,5 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus, soit un budget annuel de 80 000 €

A l'unanimité,

71. Approbation du projet de coffre-fort numérique et des conventions afférentes, avec le Fonds métropolitain à l'innovation numérique d'une part et Reconnect, d'autre part

APPROUVE le projet déployé en partenariat avec des acteurs de l'accès aux droits sur la ville

APPROUVE la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds métropolitain à l'innovation numérique et autorise le Maire à la signer

APPROUVE la convention avec Reconnect pour la mise en œuvre et le déploiement du projet et autorise le Maire à la signer

A l'unanimité,

72. Partenariat entre la commune de Nanterre et l'association Créative Handicap dans le cadre du dispositif « Vie dans la Ville »

APPROUVE le projet de convention au titre de l'année 2020

A l'unanimité,

73. Contrat de Ville - Approbation de la répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2020

APPROUVE la répartition financière

DECIDE que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 euros des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées

*A l'unanimité des votes exprimés,
M. Bellier, Mme Cortes, M. Martin et Mme Mounier ne prenant pas part au vote,*

74. Contrat de développement Département-ville de Nanterre : répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions de fonctionnement pour l'année 2020

APPROUVE la répartition financière

DECIDE que, pour les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 €, ou dont le cumul est supérieur à ce montant, des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées

A l'unanimité, Mme Cor, Mme Cortes et M. Diaby ne prenant pas part au vote,

75. Budgets participatifs - Approbation des conventions avec les porteurs de projets

Mme Poullard-Boussissi et M. Guillemaud quittent la salle du Bar foyer de la salle des Congrès

APPROUVE le projet de convention sous réserve de la réalisation effective desdits projets

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents y afférant, notamment tous les avenants subséquents

AUTORISE le versement des financements aux associations porteuses des projets suivant les montants alloués aux projets

*A l'unanimité des votes exprimés,
Mme Poullard-Boussissi et M. Guillemaud ne prenant pas part au vote,*

Mme Poullard-Boussissi et M. Guillemaud rejoignent la salle du Bar foyer de la salle des Congrès

76. Attribution d'une subvention à l'association « Collectif des maires anti-pesticides »

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette subvention

Par 43 voix, le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre, le groupe « Nanterre ensemble » s'abstenant,

**77. Convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants 0-4 ans avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine pour l'octroi de la Prestation de Service Unique
Approbation d'un avenant**

APPROUVE l'avenant destiné au financement des vingt établissements d'accueil de jeunes enfants municipaux et autorise le Maire à le signer ainsi que les documents y affèrent

A l'unanimité,

78. Conseil local en santé mentale - Convention partenariale tripartite entre la Ville, l'Hôpital Max Fourestier et l'Agence Régionale de Santé

APPROUVE la convention

AUTORISE le Maire à signer la convention et les actes afférents

A l'unanimité,

79. Crise sanitaire : Protocoles d'indemnisation des compagnies suite à l'annulation des manifestations

APPROUVE les protocoles par lesquels la commune de Nanterre versera, en contrepartie d'une renonciation à toute contestation pour l'avenir : AMK (Cactus) : 7 530 € ; Centre Chorégraphique National de Tours (Dans ce monde) : 6 800 € ; Compagnie s'appelle reviens (A poils) : 9 450 € ; Les plastikeuses : 5 325 € et Jeanne Candel : Demi Véronique : 8 000 €

AUTORISE le Maire à signer les 5 protocoles

A l'unanimité,

80. Contrat de partenariat pour des actions de communication et l'achat de places de basket. Approbation du marché. Autorisation donnée au Maire de le signer

APPROUVE le marché avec la société NANTERRE 92 SAS pour un montant de 965 941.60 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nanterre ensemble » s'abstenant,

81. Attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, les collèges et les lycées. Approbation de la convention

APPROUVE la convention pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 270 000 € pour la saison sportive 2020-2021

AUTORISE Maire à signer cette convention

A l'unanimité,

82. Alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours - Création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie

DECIDE de créer un service public

DECIDE d'externaliser la gestion de la Défense Extérieur Contre l'Incendie via la conclusion d'un marché public

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette décision

A l'unanimité,

83. Fourniture de matériaux de voirie, de dispositifs de signalisation et d'équipements urbains de confort et de sécurité - Retrait de la ville de Nanterre du groupement de commande entre les villes de Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes

APPROUVE la résiliation de la convention de groupement de commandes

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

A l'unanimité,

84. Convention de concession de longue durée de places de stationnement

APPROUVE la convention pour une durée de 15 ans

AUTORISE le Maire à signer à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Nanterre ensemble » s'abstenant,

85. Mesures concernant les occupations du domaine public à caractère commercial et les emprises et occupations diverses de chantier suite à l'épidémie de Covid-19

APPROUVE la possibilité, pour les commerçants qui le souhaitent et pour lesquels la configuration de l'espace public le permet, de formuler une demande d'extension temporaire des terrasses sur la période s'étendant jusqu'au 30 septembre 2020

VALIDE la mise en place d'une charte d'extension temporaire des terrasses Covid-19 pour règlementer les usages sur la période s'étendant jusqu'au 30 septembre 2020

DECIDE d'appliquer une exonération à hauteur d'un semestre du montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à caractère commercial au titre de l'année 2020

DECIDE l'exonération pendant 2 mois, du 16 mars au 10 mai 2020, de la redevance liée aux emprises et occupations diverses de chantier pour les entreprises dont les chantiers se sont effectivement arrêtés durant le confinement

A l'unanimité,

**86. Construction du groupe scolaire Miriam MAKEBA
Approbation d'un avenant aux marchés de travaux**

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n° 1.02

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant

A l'unanimité,

**87. Marchés d'assurance des risques statutaires du personnel
Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Nanterre
Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes et autorisation donnée au Maire de la signer
Autorisation donnée au Maire de signer les marchés et d'accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y réfèrent**

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Nanterre et son Centre communal d'action sociale ainsi que la convention constitutive du groupement en vue de la souscription d'un contrat d'assurance relatif aux risques statutaires du personnel pour la période 2021/2025, dans le cadre d'une procédure de consultation

AUTORISE le Maire à signer ladite convention définissant l'organisation du groupement et les obligations de chaque entité

AUTORISE le Maire à signer les marchés relatifs à l'assurance des risques statutaires du personnel à l'issue de la procédure de passation pour la ville et pour le CCAS et à accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y réfèrent

A l'unanimité,

Il est donné réponse à 3 questions orales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

LE MAIRE

Patrick JARRY